

**Compte rendu sommaire de la réunion du Comité syndical et du Bureau
du P.N.R. du Verdon du 6 mai 2014 à Aiguines**

1 – Elections des membres du Bureau du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon

Les membres du comité syndical ont procédé à l'élection des membres du bureau du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon, conformément aux statuts et règlement intérieur.

Le bureau de vote était présidé par M. Michel OPPOSITE, doyen d'âge, assisté des 4 assesseurs suivants : M. André GAYMARD et M. Robert RICARD (les 2 doyens) M. François DEMORY et M. Maxime AUDIBERT (les 2 benjamins).

Suite au vote de chacun des représentants et au dépouillement des bulletins par les assesseurs du bureau de vote, le Président du bureau de vote a déclaré les suffrages obtenus par chacun des candidats :

Collège des conseillers régionaux :

- BOUCHEZ Marie 54 voix
- CHARRIAU Colette 54 voix

Collège des conseillers généraux :

- BIZOT-GASTALDI Michèle: Conseil Général des Alpes de Haute Provence 54 voix
- LAMBERT Pierre: Conseil Général du Var 54 voix

Collège des communes des Alpes de Haute Provence :

- BAUX Jean-Pierre : Gréoux les bains 38 voix
- BRUN Patricia : Moustiers Sainte Marie 45 voix
- CORBIER Paul : Saint Julien du Verdon 47 voix
- DUVOT Jack : Riez 16 voix
- ESPITALIER Jacques : Quinson 49 voix
- FERRANDO Armand : La Palud sur Verdon 26 voix
- GOLE Jean-Paul : Castellane 48 voix
- MAGNAN Bernard : Valensole 47 voix
- ROY Alain-Patrick : Roumoules 20 voix
- STURMA-CHAUVEAU Magali : Rougon 38 voix

Collège des communes du Var :

- BARALE Alain : Comps sur Artuby 30 voix
- BATESTI Annick : La Bastide 47 voix
- BACCI Jean : Moissac-Bellevue 48 voix
- CLAP Bernard : Trigance 51 voix
- FAURE Antoine: Aups 52 voix
- MORDELET Charles-Antoine : Aiguines 48 voix
- PHILIBERT Hervé : Ginasservis 52 voix
- PHILIBERT-BREZUN Christiane : Vinon sur Verdon 49 voix

Le Président du bureau de vote a déclaré élus, au premier tour à la majorité absolue des voix, les 18 membres suivants :

Collège des conseillers régionaux Provence Alpes Côte d'Azur :

- **Marie BOUCHEZ**
- **Colette CHARRIAU**

Collège des conseillers généraux :

- **Michèle BIZOT-GASTALDI**, conseil Général des alpes de Haute Provence
- **Pierre LAMBERT**, Conseil Général du Var

Collège des communes des Alpes de Haute Provence :

- **BAUX Jean-Pierre**
- **BRUN Patricia**
- **CORBIER Paul**
- **ESPITALIER Jacques**
- **GOLE Jean-Paul**
- **MAGNAN Bernard**
- **STURMA-CHAUVEAU Magali**

Collège des communes du Var :

- **BATESTI Annick**
- **BACCI Jean**
- **CLAP Bernard**
- **FAURE Antoine**
- **MORDELET Charles-Antoine**
- **PHILIBERT Hervé**
- **PHILIBERT-BREZUN Christiane**

2 – Elections du Président et des 5 vice-Présidents

Les membres du Bureau nouvellement élus se sont réunis pour élire le Président et les vices Présidents du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon.

Ont été élus, à l'unanimité, les membres suivants :

Président : **Bernard CLAP**
1^{er} vice Président **Marie BOUCHEZ**
2^{ème} vice Président **Michèle BIZOT GASTALDI**
3^{ème} vice-Président **Antoine FAURE**
4^{ème} vice Président **Jacques ESPITALIER**
5^{ème} vice Président **Paul CORBIER**
6^{ème} vice-Président **Hervé PHILIBERT**

3 - Délégation d'attribution du Comité Syndical au Bureau

Conformément à l'article 12 des statuts, les membres du comité syndical à l'unanimité ont délégué au Bureau dans son ensemble toutes les attributions du comité syndical à l'exception de celles exclues par l'article L5211-10 du CGCT et par l'article 12 des statuts et telles que listées ci-dessous :

- Définition des orientations budgétaires
- Vote du budget primitif, du budget supplémentaire, des décisions modificatives, approbation du compte administratif
- Création des emplois nécessaires au fonctionnement du syndicat mixte et définition des règles relatives à leur statut
- Mise en œuvre ou suppression des régies de recettes ou régies d'avance et fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances.
- Vote du règlement intérieur du syndicat mixte
- Modification des statuts
- Autorisation du président à ester en justice
- Autorisation à recevoir des dons et legs

Les pouvoirs listés ci-dessus resteront donc de la seule compétence du comité syndical. Toutes les attributions, autres que celles listées ci-dessus seront déléguées au Bureau du syndicat mixte.

4 - Approbation du compte-rendu des séances des 5 et 12 février 2014 à Riez

Les membres du comité syndical à l'unanimité ont approuvé les comptes rendu des séances des 5 et 12 février 2104 à Riez.

Pour affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code
Général des collectivités Territoriales
A Moustiers Ste Marie,
Le 12 mai 2014

Le Président :
Bernard CLAP

